

- A LA UNE
- FAITS DIVERS
- COMMUNES
- SPORTS
- LOISIRS
- VIDÉOS/PHOTOS
- ANNONCES
- EST MAGAZINE



Rechercher un article

OK

- [LORRAINE](#) | [FRANCHE-COMTÉ](#) | [FAITS DIVERS](#) | [COMMUNE](#) | [MUNICIPALES](#) | [SPORTS](#) | [LOISIRS](#) | [VIDÉOS/PHOTOS](#) | 14-18



IBIS CHARLES DE GAULLE PARIS NORD 2
ROISSY EN FRANCE
L'hôtel Ibis CDG Paris Nord 2 est situé à 5 km de l'aéroport Rois...



IBIS QUIMPER
QUIMPER
★★★★☆
à partir de Réservez

- [ACCUEIL](#) | [ACTUALITÉ](#) | [RÉGION LORRAINE](#) |

- RÉAGISSEZ PARTAGEZ ENVOYER IMPRIMER

J'aime 0

27/04/2014 à 05:00

INTERCOMMUNALITÉ - LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL ESTIME QUE CHAQUE COMMUNE DOIT ÊTRE CONSULTÉE AVANT SON RATTACHEMENT D'OFFICE PAR LE PRÉFET À UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA VICTOIRE DE SAINT-AIL

TAGS : [RÉGION LORRAINE](#) | [JUSTICE](#) | [FAITS DIVERS](#) | [FAITS DIVERS LORRAINE](#) | [POLITIQUE](#)

↓ **TÉLÉCHARGER VOTRE FILM**

▶ **REGARDER VOTRE FILM**

Nancy. C'est un KO que vient d'infliger le Conseil constitutionnel au législateur et par là même au préfet de Meurthe-et-Moselle. Celui-ci n'avait fait qu'appliquer la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, qui prévoyait un redécoupage de la carte intercommunale. Les départements devaient rendre leur copie, un schéma de découpage, au préfet avant le 31 décembre 2011. La Moselle l'a fait, mais pas la Meurthe-et-Moselle, qui n'avait pas validé le projet préfectoral. Le préfet l'a donc imposé et la nouvelle carte a vu le jour le 1er janvier dernier.

Mais, un peu comme le village d'Astérix, une commune a résisté : Saint-Ail, 435 habitants, dans le Pays Haut. Rattaché d'office à la communauté de communes du Pays de l'Orne en

Meurthe-et-Moselle, après avis favorable de celle-ci et de la commission départementale de coopération intercommunale, Saint-Ail ne l'a pas accepté, arguant que son intérêt était de poursuivre sa vie avec la communauté de communes Orne-Moselle, autour de Sainte-Marie-aux-Chênes, distant de 800 mètres seulement. « Là-bas existe une zone d'activités qui pourrait être prolongée sur notre territoire. Les jeunes vont au collège à Sainte-Marie-aux-Chênes et les lycéens à Metz », avançait alors le maire.

Pas de « fusion forcée »

Me Aubin Lebon, avocat de la commune dissidente avait entamé plusieurs procédures judiciaires devant le tribunal administratif de Nancy. Notamment une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) contestant l'article 38 de la loi de 2010, qui porte sur le rattachement d'office à une intercommunalité et qui, selon le conseil, est « contraire aux droits de la libre administration des collectivités territoriales ». D'abord transmise au Conseil d'Etat, elle avait été jugée suffisamment sérieuse pour être envoyée au Conseil constitutionnel.

Les "sages" ont rendu leur décision vendredi. L'article L.22210-1-2 du code général des collectivités territoriales est annulé comme contraire à la Constitution parce qu'il "porte une atteinte manifestement disproportionnée au regard de la libre administration des communes". En clair, le Conseil constitutionnel reproche au législateur de n'avoir pas prévu de consultation de chaque conseil municipal d'une intercommunalité avant un rattachement d'office.

« C'est un coup d'arrêt définitif à toute fusion forcée », commente Me Lebon, qui « devient de fait impossible ». Une victoire d'autant plus nette que la décision s'applique « immédiatement ». Fort de cette décision, l'avocat va donc se retourner vers le tribunal administratif pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral qui rattachait Saint-Ail à la comcom du Pays de l'Orne. "Il ne pourra qu'être censuré", espère-t-il. Puis, Saint-Ail devra négocier son retour avec la comcom mosellane, qui elle, n'avait pas déposé de recours.

Cette décision devrait également susciter quelque espoir pour toutes les communes, peu nombreuses mais il y en a tout de même quelques-unes en Lorraine, qui n'ont pas accepté leur rattachement d'office.

Patrick PEROTTO

- RÉAGISSEZ PARTAGEZ ENVOYER IMPRIMER

FIL INFO

- 11:06** Un séisme de magnitude 4,7 secoue la région de Lourdes
- 10:36** L'UE sanctionne le chef de l'armée russe et le patron du renseignement militaire
- 09:33** La confiance des ménages flanche en avril
- 09:04** Marseille : un homme de 31 ans tué par balles dans une cité
- 07:24** La présidente sud-coréenne présente ses excuses après le naufrage du ferry
- 06:46** Près de la moitié des directeurs d'école agressés par des parents
- 00:04** Manoeuvres russes près de l'Ukraine: retour des troupes dans leurs casernes
- 23:15** Connaissez-vous le meilleur restaurant du monde ?

TOUTES LES INFOS

Paris - Besancon

ven. 9 mai - Aller Retour

à partir de
J'Y VAIS >

Paris - Besancon

ven. 2 mai - Aller Retour

à partir de
J'Y VAIS >

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- > Alstom : le choix cornélien
- > Radioprotection - L'Autorité de sûreté nucléaire remet son bilan Cattenom : « Un léger mieux »
- > Vosges - Une somme faramineuse pour une femme qui gagne 550 € par mois Condamnée à payer les dettes de son ex ?
- > Radiothérapie : « Réduire les doses aux patients »
- > Élections européennes - Une simulation sur le campus franco-allemand place les écologistes en tête Sciences Po Nancy se met au vert

LA QUESTION DU JOUR

Selon un sondage BVA-Orange, la popularité de François Hollande est en baisse. Le chef d'état a-t'il selon vous une chance de remonter la pente ?

- Oui
 Non
 Sans opinion